



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2022

La Municipalité décide :

- De fermer l'administration communale durant les vacances de la Secrétaire municipale en gardant une demi-journée de permanence.
- D'annuler les camps organisé par le RAB, faute de personnel.
- D'accepter le projet d'horaire des transports publics.
- De procéder à l'abattage d'un arbre malade sur le domaine public.
- De valider la réponse à l'interpellation Ramel & Consorts qui sera donnée lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2022.
- De valider les communications municipales qui seront données lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2022.
- De préavisser favorablement à une demande d'octroi de naturalisation.
- D'accuser réception de la démission de Mme Barraud pour le 30 septembre 2022.
- D'attribuer un prix pour les promotions de l'Etablissement scolaire l'Esplanade, pris sur le fonds en mémoire de feu Simone Badel et d'accorder ce soutien jusqu'à la fin de la législature.
- De signer un permis d'habiter.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives.
- D'autoriser un vide-maison sur le territoire communal.
- D'autoriser une demande d'abattage d'arbre.
- D'effectuer des travaux durant la fermeture estivale de la cuisine en location, ceux-ci faisant suite au rapport établi par l'OFCO.
- D'effectuer différents travaux d'entretien et de réparation à la piscine durant la fermeture estivale.
- D'accepter le dépôt d'une benne de chantier sur le territoire communal.
- De valider la directive communale sur la gestion des déchets, valable dès le 1^{er} janvier 2023.

- De reconduire les contrats de travail de MM. Degrace et Schwinn, gérants de la piscine, dès le 1^{er} janvier 2023 en CDI.
- De valider le bon à tirer du Bassinfos de juillet 2022.
- D'autoriser le passage d'une manifestation sportive sur le territoire communal.
- De renouveler un emprunt ATF pour une durée de 6 mois.
- De refuser un dossier d'enquête, le CUS de la parcelle étant entièrement utilisé.
- D'accepter un changement de locataire au camping du Jubillet.
- D'installer un panneau « interdiction aux chiens » au terrain de foot, trop de déjections ont été constatées.
- D'accepter un devis pour la pose d'une bonde de trop-plein dans la chambre de captage de La Bataille.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :



Denis Currat

La Secrétaire
municipale adj. :



Morgane de Coppet

